

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois à partir du 1er août 2014. Il décrit l'évolution de la situation en République centrafricaine depuis mon rapport du 1er août (S/2014/562) et fait le point sur le transfert de responsabilités de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA, intervenu le 15 septembre, ainsi que sur la mise en œuvre du mandat de celle-ci.

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation sur le plan de la sécurité, des droits de l'homme et humanitaire

2. En ce qui concerne la sécurité, la situation en République centrafricaine reste extrêmement instable. Les affrontements entre groupes armés ou éléments criminels, ainsi que les attaques dirigées contre des civils, demeurent fréquents. La fragmentation des groupes, les luttes intestines pour le pouvoir et l'absence d'une autorité exerçant le commandement et le contrôle au sein des antibalaka et entre les factions de l'ex-rébellion Séléka, ont donné lieu à des affrontements permanents, tant au sein de ces groupes qu'entre eux, à Bangui et dans le reste du pays. La situation sur le plan des droits de l'homme demeure grave et l'on relève de nombreux cas de violations des droits de l'homme et d'exactions, notamment des assassinats, pillages et destructions de biens, atteintes à l'intégrité physique des personnes et restrictions imposées à leur liberté de circulation. Dans tout le pays, l'insécurité généralisée, les menaces de violences et les violations flagrantes des droits de l'homme commises par des éléments armés continuent à aggraver la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve la population civile.

3. Après une phase d'amélioration relative des conditions de sécurité, notamment dans la capitale, une reprise de la violence largement imputable à des éléments antibalaka a eu lieu à Bangui au cours de la période couverte par le rapport, plus







précisément entre le 7 et 16 octobre. Elle a été déclenchée par l'assassinat d'un homme soupçonné d'avoir appartenu à l'ex-Séléka, qui avait lancé une grenade à main au milieu d'un marché bondé. Cet attentat a immédiatement donné lieu à une série d'actes de représailles visant des civils appartenant aux communautés chrétienne comme musulmane qui ont fait 11 morts et 229 blessés, ainsi que le personnel de la MINUSCA, de l'Opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine et de l'opération française Sangaris.

4. En outre, 7 500 personnes ont été déplacées au cours de ces affrontements, dont 1 600 se sont réfugiées de l'autre côté de la frontière en République démocratique du Congo. La plupart des violations des droits de l'homme qui ont été signalées auraient été commises contre ces populations par des éléments antibalaka. Le 11 octobre, une intervention de la MINUSCA a empêché l'attaque de la résidence de la Présidente de transition, Catherine Samba-Panza, par une centaine d'éléments armés antibalaka.

5. Lors d'un autre incident survenu à Bangui le 11 novembre, des éléments de l'ex-Séléka cantonnés au camp Béal et au bataillon de soutien et de services (BSS) ont déclenché des manifestations en prétendant, à tort, que les autorités de transition avaient l'intention de fermer ces sites à la fin novembre, conformément à des accords intervenus plus tôt dans l'année sur le transfert d'anciens éléments de la Séléka actuellement cantonnés sur trois sites à Bangui. La situation s'est aggravée le lendemain, lorsque des éléments armés de l'ex-Séléka ont pris position devant les camps en menaçant de faire exploser un important dépôt de munitions s'y trouvant. Des discussions entre les ex-Séléka et les autorités de transition, facilitées par la MINUSCA, ont débouché sur le retour des éléments concernés dans leurs camps, en attendant la conclusion d'un accord sur de futurs arrangements.

6. En dehors de Bangui, un cycle ininterrompu de provocations et de représailles commises par des groupes armés animés de motivations politiques ou criminelles a continué à peser sur la situation sécuritaire, et notamment sur la sûreté et la sécurité de la population civile. Des incidents impliquant des groupes armés se sont produits quotidiennement, témoignant à la fois d'une aggravation du conflit entre groupes affiliés aux antibalaka et à l'ex-Séléka, et des rivalités entre factions au sein de ces groupes. D'autres incidents ont encore été signalés, concernant des attaques lancées contre des civils par des groupes armés non identifiés ou des éléments criminels agissant par opportunisme.

7. Dans la préfecture d'Ouaka, la situation a continué d'être marquée par des attaques des antibalaka et des ex-Séléka. À Bambari, le 22 septembre, Ngaza Fidèle, maire adjoint de Kochiotoulou-Ngakobo, aurait été assassiné par quatre membres de l'ex-Séléka. Le 9 octobre, des éléments antibalaka auraient tendu une embuscade à un véhicule transportant six membres de l'ex-Séléka sur l'axe Bambari-Gassimé, et tué ses six occupants. Des ex-Séléka auraient assassiné 1 femme et 2 enfants à Bambari le 15 octobre, ainsi que 2 jeunes gens à Kouango et 2 autres à Bangaole 18 octobre, car ils les soupçonnaient d'être membres ou partisans du mouvement antibalaka. Ces attentats ont déclenché un exode de la population locale, qui aurait pour partie traversé la frontière afin de se rendre en République démocratique du Congo.

8. La situation dans les préfectures de l'Ouham et de la Nana Grébizi, en particulier à Batangafo et Kaga Bandoro, est demeurée tendue et fragile en raison des activités menées par des éléments antibalaka, des membres de l'ex-Séléka et d'autres groupes armés. Le 24 septembre, à la suite de l'arrestation d'un élément antibalaka par des villageois, un groupe d'antibalaka a attaqué le village de Mbata, dans la

préfecture de la Nana Grébizi, et aurait tué 10 civils, brûlé 11 maisons et pris 4 otages. Le 2 octobre, un groupe d'une vingtaine d'individus, soupçonnés d'appartenir à l'ex-Séléka a attaqué la localité de Boguila, située sur l'axe Batangafo-Boguila, et aurait tué cinq personnes et incendié et pillé plusieurs maisons, dont un dispensaire. Le 19 octobre, non loin de Morobanda dans la région de Kaga Bandoro, à 16 kilomètres des Mbrès, un affrontement entre des éléments ex-Séléka et antibalaka ont fait deux morts, tandis qu'un autre affrontement entre ces deux groupes faisait au moins un mort le 27 octobre. En outre, ses deux préfectures ont été le théâtre de violences perpétrées par d'autres groupes armés, probablement d'origine peule. L'attaque la plus violente commise par un groupe armé peul a eu lieu le 24 octobre, contre le village de Morobadja, à 18 kilomètres de Mbrès, et elle aurait provoqué la mort de quatre civils et l'incendie de cinq maisons. Le 29 septembre, des éleveurs peuls armés auraient tué une femme et détruit des fermes du village de Bougourou, à 10 kilomètres de Batangafo, dans la préfecture de l'Ouham.

9. La zone frontière entre la République centrafricaine et le Cameroun a connu une recrudescence des attaques lancées contre des villages par le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC). Le 14 septembre, des éléments du FDPC auraient enlevé 10 personnes dans la préfecture de la Nana-Mambéré pour exiger la libération de leur chef, Abdoulaye Miskine, détenu au Cameroun. Le 20 septembre, ce même groupe a enlevé 12 autres personnes dans un village camerounais proche de la frontière. Le 13 octobre, le FDPC aurait enlevé deux prêtres polonais dans la paroisse de Baboua, préfecture de la Nana-Mambéré, dont l'un est ensuite parvenu à s'échapper. Les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain pour négocier la libération des otages, notamment par des contacts avec le Gouvernement camerounais pour avoir accès à Abdoulaye Miskine, n'ont pas abouti à ce jour.

10. La présence de groupes armés étrangers et transfrontaliers dans la région continue de constituer une menace pour les civils et d'être source d'insécurité, comme le montrent les enlèvements et les meurtres évoqués dans le présent rapport. Dans la localité de Lima, préfecture de la Haute-Kotto, des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) auraient enlevé des femmes et des enfants, y compris parmi les factions antibalaka ou ex-Séléka. En septembre et octobre, les attaques de la LRA ont fait 1 mort, et la LRA a enlevé 22 personnes.

11. Par ailleurs, le 7 novembre, à la demande des autorités centrafricaines et sous l'autorité de la résolution 2181 (2014) du Conseil de sécurité, le Conseil des ministres de l'Union européenne a prorogé le mandat de la Force de l'Union européenne en République centrafricaine jusqu'au 15 mars 2015.

12. La situation humanitaire demeure critique dans l'ensemble du pays. À Bangui, plus de 6 000 musulmans continuent à vivre dans des conditions très difficiles, leur accès aux commerces et aux services publics de base, notamment aux soins médicaux, étant limité en particulier dans le quartier PK-5. La situation humanitaire s'est aggravée à la suite des violences survenues dans presque tous les arrondissements de la capitale entre le 7 et le 16 octobre. Les risques d'attaques contre les civils et les destinataires de l'aide humanitaire, ainsi que le fait que le personnel humanitaire soit directement pris pour cible, continuent à limiter et, parfois même, à empêcher l'intervention des acteurs humanitaires, entravant de ce fait la fourniture d'une assistance vitale et les opérations visant à protéger les populations civiles. À la mi-novembre, on comptait environ 410 000 personnes déplacées à l'intérieur du

pays, dont 62 500 à Bangui et 347 500 en province. Plus de 420 000 Centrafricains ont trouvé refuge dans les pays voisins. Une évaluation d'urgence de la sécurité alimentaire, menée par le Programme alimentaire mondial, a montré que 28 % de la population centrafricaine est touchée par l'insécurité alimentaire. Près de 1,2 million de Centrafricains ont besoin d'une assistance humanitaire.

B. Évolution de la situation politique

13. L'exacerbation des tensions entre les principaux acteurs nationaux, la précarité des conditions de sécurité et l'incapacité persistante des autorités de transition à fournir des services de base à la population, ont lourdement pesé sur le processus de transition. Les violences survenues à Bangui en octobre ont encore réduit la capacité des autorités de transition à gouverner effectivement le pays et à assurer le succès de la transition.

14. À la suite de la démission du Premier ministre, André Nzapayéké, le 5 août, le Chef d'État de la transition a nommé pour le remplacer Mahamat Kamoun, un musulman qui a été Chef de cabinet du précédent Chef d'État de la transition, Michel Djotodia, et Directeur général du Trésor sous l'ancien Président, François Bozizé. Les ex-Séléka, ainsi que plusieurs grands partis politiques et diverses personnalités de la société civile, ont contesté cette nomination, invoquant l'absence de consultations et le fait de ne pas avoir été associés au processus de désignation dirigé par le Chef d'État de transition.

15. Le 18 août, le Président du Conseil national de transition, Alexandre Nguendet, a conduit à Brazzaville une délégation composée de représentants des partis politiques et de la société civile, afin d'y rencontrer le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, médiateur international de la crise centrafricaine, pour tenter de régler les difficultés nées de la nomination de M. Kamoun aux fonctions de Premier Ministre. À son retour, M. Nguendet a appelé à différer la formation d'un nouveau gouvernement de transition afin de permettre la tenue de consultations plus larges.

16. Le 22 août, le Secrétariat général de la Présidence a annoncé la formation du Gouvernement dirigé par M. Kamoun. Le nombre total des ministres du nouveau gouvernement de transition est passé de 20 à 31, parmi lesquels des représentants des groupes armés, de la société civile et des 16 préfectures du pays. Des membres de l'ex-Séléka ont été nommés à la tête de trois ministères, tandis que des représentants de la faction antibalaka obtenaient deux portefeuilles. Néanmoins, certains dirigeants ex-Séléka ont pris leurs distances avec ces nominations, tandis que certains antibalaka continuent à considérer qu'ils ne bénéficient pas d'une représentation équitable.

17. Le 26 septembre, j'ai organisé une réunion de haut-niveau sur la République centrafricaine, à New York, en marge du débat général de l'Assemblée générale. Cette réunion a rassemblé le Chef d'État de la transition et les principales parties prenantes nationales, régionales et internationales représentées au plus haut niveau. Les participants ont réaffirmé leur soutien aux efforts déployés par les autorités pour mener un processus politique inclusif, restaurer l'autorité de l'État, remédier à la situation humanitaire, renforcer le pouvoir judiciaire, lutter contre l'impunité et rétablir la sécurité. Ils ont salué le travail accompli par la MISCA, le succès du transfert d'autorité entre la MISCA et la MINUSCA, et la coopération exemplaire entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

18. Au début d'octobre, des dirigeants antibalaka et ex-Séléka ont commencé à appeler à la démission du Chef d'État de la transition. Ces appels avaient pour toile de fond une polémique de plus en plus vive sur la question de savoir ce que les autorités de transition avaient fait des 10 millions de dollars des États-Unis donnés par le Gouvernement angolais en mars 2014 à la République centrafricaine.

19. Le 18 octobre, après neuf journées de violences à Bangui, le médiateur international de la crise centrafricaine, M. Sassou Nguesso, y a dépêché son Ministre des affaires étrangères et Représentant spécial, M. Basile Ikouébé, accompagné de mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, M. Soumeylou Boubèye Maïga. Cette équipe de médiation internationale a eu des entretiens approfondis avec le Chef d'État de la transition, le Premier Ministre et le Président du Conseil national de transition. Elle a également participé à une réunion générale rassemblant environ 200 acteurs nationaux, dont beaucoup avaient déjà participé au forum sur la réconciliation nationale en République centrafricaine tenu à Brazzaville du 21 au 23 juillet. Un large accord a été dégagé sur la nécessité de travailler sur un mode plus pacifique et consensuel et d'accélérer les préparatifs en vue de l'organisation d'élections à la mi-août 2015. Il y a également eu accord sur la convocation, sans consultations préalables, d'un forum pour la réconciliation nationale qui se tiendra à Bangui à la mi-janvier 2015, pour chercher un consensus national sur des questions essentielles telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, la réforme du secteur de la sécurité, et notamment la refonte des Forces armées centrafricaines (FACA), l'état de droit et la gouvernance politique et économique. Le 22 octobre, dans un discours au Conseil national de transition, le Chef d'État de la transition a souligné l'importance du Forum de Bangui et annoncé la création d'un comité d'organisation afin d'en lancer les préparatifs, en coordination avec la MINUSCA et le Centre pour le dialogue humanitaire, organisme basé à Genève.

20. Le 11 novembre, le Groupe de contact international pour la République centrafricaine a tenu sa sixième réunion à Bangui sous la coprésidence de l'Union africaine et du Congo. Lors de la cérémonie d'ouverture, la Présidente de la transition a renouvelé son appel à la création d'une brigade d'intervention rapide chargée de travailler aux côtés des forces internationales, notamment pour assurer la sécurité des élections à venir, et elle a insisté sur la nécessité d'organiser rapidement le Forum de Bangui. Ont participé à cette réunion les Ministres des affaires étrangères de la République du Congo (au nom du médiateur international) et de la République du Tchad [au nom du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)], le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, le Président du Conseil national de transition, divers représentants des autorités centrafricaines et une quarantaine de représentants de gouvernements et d'organisations internationales. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, les participants ont appelé les autorités de transition à organiser le Forum de Bangui en janvier 2015 au plus tard et demandé au médiateur international et Président du Congo de prolonger de six mois la période de transition. Ils ont également prié les autorités de transition, ainsi que l'Autorité nationale des élections, de prendre d'urgence les dispositions politiques, juridiques, financières et logistiques voulues pour accélérer le processus électoral et faciliter la tenue, avant août 2015, d'élections législatives et présidentielle.

21. L’incertitude qui règne sur le plan politique, exacerbée par les violences d’octobre à Bangui, a fait émerger une nouvelle dynamique politique au sein de l’ex-rébellion Séléka. De nouvelles factions, largement basées sur des lignes de partage ethniques, ont vu le jour. Tout en renforçant leurs structures militaires, les dirigeants de ces factions ont engagé leurs groupes dans le processus politique, y compris le Forum de Bangui et les élections, et se disent prêts à respecter l’article 4 de l’Accord de Brazzaville, qui appelle au regroupement volontaire des éléments armés. Le 25 octobre, à Bambari, les dirigeants de l’ex-Séléka, les généraux Ali Darrassa Mahanat et Mahamat Alkhatim, ont annoncé la création d’un mouvement politique dénommé « Union pour la Paix en Centrafrique » (UPC). Le 2 novembre, une faction politique de l’ex-Séléka dirigée par M. Nourredine Adam, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), s’est réunie en assemblée générale à Kaga Bandoro. Quelque 900 combattants étaient présents, parmi lesquels un certain nombre de commandants de l’ex-rébellion Séléka venus de Bria, Ndélé, Dékoa, Bambara, et d’autres zones situées dans les préfectures de la Bamingui-Bangoran et de la Vakaga. Cette réunion a débouché sur une restructuration du FPRC dans le cadre de laquelle M. Arda Hakouma a remplacé M. Joseph Zoundeiko au poste de chef d’état-major. Le 12 novembre, M. J. Zoundeiko a publié un communiqué de presse depuis Bambari, chef-lieu de la préfecture de l’Ouaka, annonçant que l’assemblée générale ordinaire de son groupe, les Forces républicaines (FR), se tiendrait les 16 et 17 novembre à Bria, dans la préfecture de la Haute-Kotto.

Processus de paix

22. Le mécontentement suscité par la nomination de M. Kamoun aux fonctions de Premier Ministre et l’évolution ultérieure du processus politique ont freiné la mise en œuvre de l’Accord de Brazzaville du 23 juillet, non seulement cet accord a fait l’objet de nombreuses violations mais l’application des mesures qu’il prévoyait, notamment le regroupement volontaire des groupes armés, s’est avéré difficile. Pour appuyer sa mise en œuvre, une commission de suivi, composée de 2 représentants de la présidence, 2 représentants du Gouvernement de transition, 2 représentants du Conseil national de transition, 1 représentant de chacun des sept groupes armés signataires de l’Accord ainsi que de représentants de la communauté internationale, a été créée au mois d’août. Celle-ci s’est réunie pour la première fois en septembre, sous la coprésidence de l’autorité de transition et de l’Union africaine, les services de secrétariat étant fournis par la MINUSCA, l’Union africaine, la Communauté économique des États de l’Afrique centrale (CEEAC) et le médiateur international. La MINUSCA a également apporté son appui au comité technique de la Commission chargé de mettre en place des sous-commissions ayant pour mandat de faire connaître les dispositions de l’Accord au niveau local et de réagir aux violations de ces dispositions. La Commission a tardé à adopter les décisions et prendre les mesures voulues pour l’accomplissement de son mandat. En outre, au cours des violences d’octobre à Bangui, les groupes armés signataires ont suspendu leur participation au processus de Brazzaville, y compris aux travaux de la Commission.

Élections

23. La préparation des élections a avancé lentement jusqu’à la fin d’octobre. Le 1er août, des mécanismes de coordination stratégiques et techniques pour la mise en place d’une assistance politique, technique et financière ont été créés, avec la participation de l’Autorité nationale des élections, la MINUSCA et d’autres

partenaires. L'Autorité nationale des élections a adopté son règlement intérieur le 21 août, ce qui est une étape importante dans la mise en place d'un organisme de gestion des élections pleinement opérationnel.

24. Suite aux accords conclus entre le médiateur international et les autorités de transition à la fin octobre, les Nations Unies, ainsi que l'Union européenne, l'Union africaine et plusieurs partenaires bilatéraux, ont cherché, en étroite collaboration avec l'Autorité nationale des élections, les moyens d'accélérer la mise en œuvre des tâches préalables aux élections, y compris la mise au point d'un calendrier électoral.

25. Du 23 au 27 octobre, l'Autorité nationale des élections a tenu avec les parties prenantes au niveau national des consultations qui ont permis de dégager un consensus sur des propositions d'aménagements d'un certain nombre de dispositions légales, et visant notamment à simplifier l'inscription sur les listes électorales, en passant du système biométrique en vigueur à un système informatisé, et à organiser conjointement les élections présidentielle et législatives.

26. Le 31 octobre, l'Autorité nationale des élections a annoncé la modification du calendrier électoral, qui prévoit maintenant la tenue d'un référendum constitutionnel en mai 2015, le premier tour des élections présidentielle et législatives en juillet 2015 et leur second tour en août 2015. L'Autorité a mis au point un plan d'évaluation des besoins en vue de l'inscription sur les listes électorales des personnes réfugiées dans les États voisins, qui commencerait par l'envoi en novembre d'une mission dans les camps de réfugiés situés au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Tchad. Au cours de la période considérée, l'Autorité nationale des élections a créé 14 bureaux locaux à Bangui et dans la préfecture de l'Ombella-MPoko.

27. Le 7 novembre, mon Représentant spécial adjoint en République centrafricaine et Coordonnateur résident des Nations Unies a présidé la première réunion de l'équipe spéciale sur les élections, dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Ce groupe de travail réunit toutes les composantes concernées de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies.

C. Évolution de la situation socioéconomique

28. L'économie de la République centrafricaine demeure léthargique, comme l'avait prévu en juillet le Fonds monétaire international en estimant que son taux de croissance serait de 1 % en 2014. L'insuffisante capacité des autorités de transition en matière budgétaire ressort clairement de leur impuissance à générer des recettes, à percevoir les impôts et à gérer les finances.

29. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué à financer plusieurs initiatives de rémunération du travail en espèces, qui permettent d'offrir aux jeunes à risque, aux groupes de populations déplacées et aux femmes des possibilités immédiates d'activités rémunératrices. Le PNUD, en partenariat avec le Fonds pour la consolidation de la paix, a également contribué au financement des traitements des policiers et des gendarmes de mai à août 2014. De son côté, la Banque mondiale a contribué au paiement des traitements des autres catégories de fonctionnaires pendant la même période, tandis que le paiement de la solde des militaires continuait à être directement pris en charge par les autorités de transition. En septembre, l'Union européenne a lancé une initiative d'aide au

financement du budget centrafricain, qui doit courir jusqu'à la fin 2014 et vise à permettre aux autorités de transition de couvrir les dépenses les plus importantes et les plus urgentes, notamment le traitement des fonctionnaires.

30. Le 14 mai, le Fonds monétaire international a approuvé, au titre de la Facilité de crédit rapide, une aide financière d'un montant de près de 13 millions de dollars à l'appui des programmes de relèvement d'urgence. En septembre, la Banque africaine de développement a fourni à la République centrafricaine un appui budgétaire d'un montant de 22 millions de dollars.

D. Sécurité du personnel des Nations Unies

31. La sécurité du personnel des Nations Unies, et notamment des travailleurs humanitaires, est soumise à des menaces de plus en plus graves du fait du conflit armé et de la criminalité sévissant dans tout le pays. Les attaques lancées contre le personnel des Nations Unies au cours des violences d'octobre à Bangui, qui ont entraîné la mort de deux soldats de la paix, étaient sans précédent. La MINUSCA a été la cible d'actes de violence, notamment de tirs d'armes à feu et de jets de grenades dirigés contre des véhicules des Nations Unies, de manifestations armées devant son bâtiment principal et de menaces dirigées contre des membres de son personnel. Face à cette situation, elle a pris des mesures d'atténuation des risques, notamment en mettant en place des formules de travail alternatives afin de limiter le nombre de fonctionnaires non indispensables présents dans les locaux des Nations Unies. De graves menaces ont continué de peser sur le personnel des Nations Unies dans la zone frontalière du Cameroun. Il a ainsi été rapporté que, le 2 octobre, des échanges de tirs entre éléments armés dans la zone frontière avec le Cameroun, à 150 kilomètres à l'ouest de Bouar, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, ont obligé une équipe conjointe des Nations Unies, accompagnée d'une centaine de Centrafricains, à traverser la frontière camerounaise pour se mettre à l'abri. Les membres du personnel des Nations Unies concernés ont pu regagner la Centrafrique en toute sécurité, grâce à l'intervention des dirigeants de la MINUSCA et du personnel de sécurité des Nations Unies en République centrafricaine et au Cameroun.

III. Exécution du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

A. Transfert de responsabilités de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

32. Le transfert de responsabilités de la MISCA à la MINUSCA s'est effectué le 15 septembre. Des dignitaires centrafricains et étrangers ont assisté à la cérémonie organisée à cette occasion à Bangui, notamment la Chef de l'État de la transition, le Premier Ministre, le Président du Conseil national de transition, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, le Secrétaire général adjoint aux opérations de

maintien de la paix, mon Représentant spécial en République centrafricaine et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, ainsi que des représentants du médiateur international, de la communauté diplomatique et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Le transfert de responsabilités a marqué la fin du mandat de la MISCA et la création d'une Mission de l'Union africaine pour la République centrafricaine et l'Afrique centrale.

B. Appui au processus politique

33. La MINUSCA a continué de conseiller les autorités centrafricaines sur les moyens de faire avancer le processus politique, et notamment de mettre en œuvre l'Accord de cessation des hostilités signé à Brazzaville. Par les bons offices de mon Représentant spécial en République centrafricaine et de mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, l'ONU, agissant en coordination avec ses grands partenaires internationaux, est resté en étroit contact avec tous les signataires de l'Accord pour les encourager à maintenir leur adhésion au processus, et notamment à l'Accord de cessation des hostilités et aux négociations politiques. Mes représentants ont également collaboré étroitement avec les autorités pour assurer une meilleure cohésion entre institutions dans la mise en œuvre de la feuille de route de la transition. Ils ont effectué de nombreux déplacements dans la région pour rencontrer les principales parties prenantes et les encourager à s'engager de façon constructive et soutenue en faveur d'un règlement de la crise en République centrafricaine.

34. En sus de ses bons offices, la MINUSCA a donné aux autorités de transition, de façon coordonnée, des conseils sur le processus politique et en particulier les moyens d'assurer un dialogue politique inclusif et la cohésion sociale entre les parties en conflit. Les 6 et 7 novembre, à Bangui, la MINUSCA a tenu un atelier sur la préparation et l'organisation du Forum de Bangui avec les parties prenantes centrafricaines et les partenaires nationaux et internationaux. Les participants ont défini à l'intention du Comité d'organisation du Forum un certain nombre d'options et d'orientations méthodologiques et ils ont notamment redéfini le rôle assigné au Forum dans le processus de paix pour en faire le point de départ d'initiatives de plus long terme qui permettront de s'attaquer aux causes profondes du conflit en République centrafricaine. En association avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA collabore étroitement avec les autorités de transition à la préparation du Forum, notamment en intervenant à titre consultatif auprès du comité d'organisation, en élaborant des documents d'orientation sur les principales questions à aborder pendant le Forum, et en préparant des ateliers à l'intention des membres des autorités de transition qui se rendront dans les 16 préfectures du pays pour engager des discussions au niveau local sur le Forum et ses objectifs. La MINUSCA coordonne l'appui au Forum en étroite collaboration avec le Centre pour le dialogue humanitaire et d'autres organisations qui participent activement à la promotion de la réconciliation et du dialogue en République centrafricaine.

35. La MINUSCA a appuyé l'élaboration de projets visant à promouvoir les initiatives et accords locaux qui s'attaquent aux causes profondes du conflit et permettent à la population de recueillir les dividendes de la paix. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, et en étroite coordination avec la MINUSCA, le PNUD va mener sur 18 mois un projet de soutien aux initiatives de réconciliation et à la cohésion sociale à plus long terme, notamment en apportant un concours financier et technique au Forum de Bangui et aux mécanismes de suivi,

avec en particulier un réseau de médiateurs chargés de faciliter un dialogue sur la paix et la réconciliation au sein des différentes communautés et entre elles. Ce projet appuiera la mise en œuvre du Plan d'action d'urgence, pierre angulaire de la stratégie de réconciliation nationale de la République centrafricaine, élaboré au début de 2014 par le Ministère de la communication et de la réconciliation nationale, avec le concours de la MINUSCA et du PNUD, qui ont fourni un appui technique et les compétences nécessaires.

C. Extension de l'autorité de l'État

36. Afin d'assurer le bon fonctionnement d'une fonction publique professionnelle et responsable qui soit en mesure de fournir des services administratifs et sociaux de base, l'Autorité de transition a besoin de ressources financières et techniques pour redéployer progressivement les fonctionnaires et les administrateurs locaux dans les 16 préfectures du pays, ainsi qu'un nombre suffisant de policiers et de gendarmes pour assurer leur sécurité.

37. La MINUSCA a signé un mémorandum d'accord concernant la réalisation de projets à effet rapide en octobre et novembre pour remettre en état les infrastructures essentielles, notamment les locaux de la préfecture à Bria, les locaux administratifs du Département des affaires sociales de la Haute-Kotto à Bria, et la construction d'un centre sportif et culturel pour les jeunes dans le 4e arrondissement de Bangui.

38. Avec l'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires internationaux, la MINUSCA a mis en place des activités de dialogue et des mesures de confiance entre les communautés et au sein des groupes ethniques et religieux. À la suite des affrontements violents qui se sont produits à Bangui en octobre, la MINUSCA a contacté les autorités locales et les représentants de la population du 4e arrondissement et du quartier PK-5 pour étudier avec eux la possibilité de déployer des agents de liaison de la MINUSCA avec la population chargés de mettre en place des mesures de protection assurant l'accès aux services de santé, aux écoles et autres services sociaux. La MINUSCA et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies ont commencé à mettre sur pied un plan d'assistance aux structures de gouvernance locales pour renforcer les capacités de l'administration locale et des administrateurs de la fonction publique.

D. Protection des civils

39. En août, la MINUSCA a formulé une stratégie de protection des civils applicable à l'échelle du système des Nations Unies qui a été finalisée en septembre et communiquée à tous les membres de son personnel. Cette stratégie privilégie l'élaboration de mesures préventives visant à neutraliser les menaces qui pèsent sur les civils, ainsi que l'affectation des ressources nécessaires pour appliquer ces mesures. L'un des outils utilisés est un modèle de protection des civils mis au point et utilisé en consultation avec le Groupe interinstitutions chargé de la protection; le modèle exploite des analyses communes pour identifier les communautés exposées à des risques de violence physique. La MINUSCA est déjà intervenue lors d'incidents menaçant la sécurité de la population en général ou de communautés vulnérables en se fondant notamment sur ces analyses, qui sont regroupées et régulièrement actualisées dans le modèle de protection des civils.

E. Promotion et protection des droits de l'homme

40. La situation des droits de l'homme demeure grave. D'anciens membres de la Séléka et des éléments antibalaka continuent d'opérer en toute impunité, perpétuant un cycle de représailles dont les civils sont les principales victimes. Le nombre de civils tués ou blessés continue d'augmenter, et le pillage et la destruction de biens privés restent très préoccupants. Du fait de l'absence d'institutions judiciaires dans de nombreuses régions du pays, notamment celles contrôlées par les groupes armés, il continue d'être difficile d'assurer la protection des droits de l'homme.

41. La MINUSCA a continué de renforcer les moyens dont elle dispose pour recenser les violations des droits de l'homme dans l'ensemble du pays et enquêter et faire rapport sur ces violations. Elle a effectué plusieurs missions auprès des communautés vulnérables à Bangui, Bossangoa, Bozoum, Bouar, Bocaranga, Baoro, Boali, Damara et Kagabandoro, et utilisé les renseignements recueillis pour élaborer son modèle de protection des civils. Durant la période considérée, la MINUSCA a enquêté sur 85 nouveaux cas d'atteinte aux droits de l'homme touchant un nombre total de 142 personnes. Les auteurs de ces violations, dont 39 ont été vérifiées et confirmées, étaient pour la plupart des membres du mouvement antibalaka et de l'ancienne coalition Séléka.

42. Afin de sensibiliser à la question des droits de l'homme et de généraliser la promotion et la protection de ces droits, la MINUSCA a organisé à l'intention des nouveaux membres de son personnel et de représentants de 25 associations centrafricaines de défense des droits de l'homme, des formations aux méthodes d'observation, d'enquête de rédaction de rapports dans ce domaine. Elle a continué de s'employer à instaurer des liens de collaboration, ou à renforcer ceux qui existent, avec les autorités centrafricaines compétentes pour les droits de l'homme, notamment la Police nationale, la gendarmerie et le ministère public.

F. Protection de l'enfance

43. Des enfants ont pris une part active aux affrontements qui se sont produits à Bangui en octobre. On les a notamment vus participer à des manifestations violentes et installer des barrages routiers aux côtés d'éléments antibalaka. L'Équipe spéciale chargée du Mécanisme de surveillance et d'information en République centrafricaine continue de presser les dirigeants du mouvement antibalaka de renoncer à associer des enfants aux activités de ce mouvement. Cent trois enfants âgés de 12 à 17 ans ont été relâchés par des milices antibakala et d'anciens éléments de la Séléka à Bambari, Grimari et Ippy dans la préfecture de la Ouaka. Ils ont été confiés à titre temporaire au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui leur offre, entre autres services, une assistance psychosociale et une formation professionnelle, en attendant de localiser leurs familles et de les remettre à celles-ci. Le dialogue et la concertation avec les chefs locaux du mouvement antibalaka dans les préfectures de l'Ombella Mpoko et de la Lobaye ont permis de libérer 1 069 enfants depuis juillet 2014, dont 178 filles âgées de 9 à 17 ans, qui bénéficient actuellement d'activités de réinsertion communautaire dans ces préfectures.

44. Afin de suivre de plus près les violations graves des droits de l'enfant, l'Équipe spéciale a dispensé une formation sur le Mécanisme de surveillance et d'information à 74 acteurs de la protection de l'enfance. À la MINUSCA,

80 policiers, 46 militaires (officiers d'état-major et observateurs militaires) et 21 membres du personnel civil ont reçu une formation sur les droits et la protection des enfants. Par ailleurs, la MINUSCA et l'UNICEF ont organisé des programmes de sensibilisation aux droits et à la protection des enfants à l'intention de 438 combattants et officiers de l'ex-Séléka et 25 commandants et membres locaux du mouvement antibalaka. Suite à cette initiative, le général Darrassa de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) (ex-Séléka) a signé un ordre interdisant le recrutement et l'emploi d'enfants.

G. Violences sexuelles commises en période de conflit

45. En partenariat avec des organisations de la société civile, y compris des associations féminines, la MINUSCA a soutenu l'action menée pour renforcer les capacités nationales de surveillance et d'enquête sur les cas présumés de violences sexuelles et sexistes, notamment en organisant des campagnes de sensibilisation à ce problème. Sur le chapitre de l'aide aux victimes, la Mission, agissant en coopération avec les partenaires compétents de l'ONU et les autorités locales, a lancé une initiative visant à renforcer l'évaluation conjointe des centres d'aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes, qui aident les victimes à se réinsérer dans leur communauté. La MINUSCA continue d'aider la Police et la gendarmerie nationales à mettre sur pied des unités spécialisées pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dont sont victimes les femmes et les enfants.

H. Questions liées à la problématique hommes-femmes

46. La MINUSCA a continué de promouvoir la participation des femmes au processus de paix en menant des activités de sensibilisation et de formation de dirigeantes et en donnant des avis et des conseils techniques sur la réconciliation intercommunautaire aux acteurs locaux, notamment les femmes de la communauté musulmane du quartier PK-5 à Bangui et les femmes de la communauté chrétienne associées aux antibalaka. La MINUSCA a également organisé des réunions et des séances de travail à Bria et Ndélé avec des membres et des dirigeantes d'associations féminines pour promouvoir une plus grande participation des femmes, aussi bien à la base qu'à des postes de responsabilité.

I. Action en faveur de la justice nationale et internationale et de l'état de droit

47. En application du mémorandum déclaratif d'intention signé entre le Ministère de la justice et la MINUSCA concernant la mise en œuvre par celle-ci des mesures temporaires d'urgence prévues au paragraphe 40 de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité, le Ministère de la justice a publié des instructions relatives à la mise en place d'un groupe de travail comprenant des représentants de la MINUSCA et chargé d'élaborer la législation nécessaire à la création d'un tribunal pénal spécial en République centrafricaine. Selon le mémorandum d'intention, ce tribunal spécial devrait être composé de magistrats recrutés sur les plans national et international pour connaître des crimes graves, notamment les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier les violences sexuelles

commises en période de conflit et les violations graves commises contre des enfants, qui constituent une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité en République centrafricaine.

48. Le 11 septembre, le Ministre de la justice a demandé au groupe de travail d'élaborer, avec le soutien de la MINUSCA et des donateurs internationaux, une législation qui ferait suite à la création en avril 2014 de la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction (CSEI) chargée d'enquêter sur les crimes graves et de poursuivre leurs auteurs. Une fois en place, le Tribunal pénal spécial serait saisi des affaires traitées par la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction. Ces deux organes permettront de répondre rapidement au besoin urgent de mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves, d'améliorer les capacités de l'appareil judiciaire national et de redonner confiance dans les institutions de l'État.

49. Un appui financier pour verser les salaires des magistrats internationaux et couvrir ses frais d'établissement et de fonctionnement du tribunal pénal spécial pendant une période initiale d'au moins trois ans. Une stratégie a été formulée, qui échelonne la création du tribunal pénal spécial sur plusieurs phases passant, de la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction à un organe doté de procureurs et de juges d'instruction internationaux lorsque des financements auront été trouvés, et enfin à un tribunal plénier.

50. En outre, dans le cadre des mesures temporaires d'urgence que son mandat lui impose de prendre, la MINUSCA a adopté les instructions permanentes de la Police et des contingents des Nations Unies régissant l'arrestation, la détention et la remise des criminels présumés aux autorité judiciaires nationales. Depuis le 15 septembre, la MINUSCA a procédé à 107 arrestations, dont 34 pour possession illégale d'armes. Les autres arrestations visaient les auteurs d'infractions diverses telles que meurtres, viols, vols et coups et blessures. Toutes les personnes arrêtées ont été remises à la Police ou à la gendarmerie nationale. La MINUSCA a mis en place un mécanisme pour évaluer la suite donnée à ces arrestations, et elle assure la protection des principaux magistrats locaux pour qu'ils puissent mener leurs activités en toute sécurité. Le 20 octobre, le Procureur général de la cour d'appel de Bangui a demandé l'assistance de la MINUSCA, de la Force de l'Union européenne en République centrafricaine et de l'opération Sangaris pour 55 arrestations en rapport avec les violences commises en octobre à Bangui.

51. En ce qui concerne le système pénitentiaire, seulement 4 des 38 prisons officiellement reconnues (Ngaragba, Bimbo, Bouar et Beberati) sont opérationnelles. Des mesures ont été prises pour remettre en état la prison de Ngaragba avec un financement de l'Union européenne. En outre, la MINUSCA mène un programme de mentorat et de formation sur la sécurité et la gestion des prisons à l'intention de 44 agents des prisons de Ngaragba et Bimbo, évalue les services correctionnels et aide à remettre en état huit commissariats de police et trois brigades de gendarmerie. Les 20 agents pénitentiaires autorisés par la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité ont été déployés et aident à améliorer le fonctionnement de la prison de Ngaragba et de la prison pour femmes de Bimbo. Il est cependant urgent de recruter d'autres agents pénitentiaires pour faire face aux besoins opérationnels et en matière de sécurité créés par la mise en œuvre des mesures temporaires d'urgence et la réouverture des prisons en dehors de Bangui.

J. Désarmement, démobilisation et réintégration

52. Sous la direction de la MINUSCA et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a poursuivi la mise en œuvre d'un projet de réinstallation des combattants ex-Séléka cantonnés dans les trois casernes de Bangui. Un comité de coordination composé de représentants des autorités de transition, de la MINUSCA, de l'OIM et de l'opération Sangaris a été créé en août afin de faciliter l'exécution du projet. Au total, 457 des 1 308 combattants du camp du régiment de défense opérationnelle du territoire (RDOT), l'un des trois sites de cantonnement des ex-Séléka à Bangui, ont été réinstallés dans leur communauté d'origine pendant la période considérée. La MINUSCA et l'OIM prévoyaient d'accélérer les réinstallations afin d'achever le projet en décembre au plus tard, mais il a été temporairement gelé le 12 novembre à la suite des événements survenus au camp Beal.

53. Après la création de la Haute Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité au sein du cabinet du Premier Ministre, la MINUSCA a eu des discussions avec les autorités afin de les aider à définir la structure et l'organisation de la Commission. Anticipant les décisions du prochain Forum de Bangui, la MINUSCA a formulé une stratégie de regroupement des combattants qui sera présentée au Comité stratégique pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et éventuellement modifiée en fonction des décisions du Forum.

K. Réforme du secteur de la sécurité

54. En septembre, la MINUSCA a lancé un projet visant à aider le Ministère de la défense à regrouper les Forces armées centrafricaines (FACA). Ce projet comprend deux volets : remise en état de la caserne principale de Bangui et création d'une base de données pour le contrôle et la sélection des membres des FACA. Cette base de données sera également utilisée pour la réforme du secteur de la sécurité, s'agissant notamment de constituer une armée ethniquement et géographiquement équilibrée.

55. Les autres partenaires ont continué d'apporter un appui à la Police et à la gendarmerie nationales. Le 15 septembre, trois commissariats de police remis en état avec le soutien du PNUD et un financement du Fonds pour la consolidation de la paix ont été inaugurés à Bangui. Les travaux de remise en état sont en cours dans les cinq autres commissariats et les trois brigades de gendarmerie de Bangui. Un projet de l'Union européenne visant à renforcer les services chargés du maintien de l'ordre à Bangui est également en cours; deux unités de Police nationale et de gendarmerie ont suivi une formation et reçu du matériel non létal dans le cadre de ce projet.

L. Coordination de l'assistance internationale

56. Une assistance internationale coordonnée a été apportée à trois projets dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la République centrafricaine. En plus du projet de réforme du secteur de la sécurité susmentionné, le financement des projets suivants a été approuvé : un projet, exécuté conjointement par le PNUD, ONU-Femmes et la MINUSCA et financé par le United States Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, pour

appuyer la lutte contre les violations des droits de l'homme et restaurer la justice en République centrafricaine; et un projet, exécuté conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), prévoyant la fourniture d'un soutien en vue de la création d'unités pour venir en aide aux victimes de viol pendant une période de 12 mois.

M. Gestion des armes et des munitions

57. Le service de la MINUSCA chargé de la gestion des armes et des risques d'explosion, qui intègre le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM), a commencé de repérer et d'évaluer des sites pouvant héberger des dépôts de munitions et des armureries. Après avoir évalué des stocks de munitions au camp de Roux à Bangui, la MINUSCA a prévu de les transférer dans des entrepôts plus sûrs. Sous la houlette de la MINUSCA, Sangaris a détruit sept tonnes de munitions dangereuses. Après avoir suivi une formation du SLAM, la Gendarmerie nationale a détruit de nombreuses armes dans le cadre de son plan pour la sécurité des armes, en accord avec le Ministère de la défense. La MINUSCA a continué de coordonner un groupe de travail composé de tous les partenaires internationaux et locaux pour éliminer tous les risques d'explosion, en identifiant avec eux les besoins et priorités en rapport avec les activités de gestion des armes et des munitions. Le SLAM a poursuivi ses efforts pour obtenir accès au camp Beal à un vaste dépôt de munitions et d'explosifs, dont l'entretien laisse à désirer et qui pose un grave danger pour les résidents du camp et les habitants des environs.

IV. Déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

58. Le 15 septembre, six bataillons d'infanterie du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont été transférés de la MISCA à la MINUSCA. Six unités de police constituées du Burundi (2), du Cameroun (2), du Congo (1) et de la République démocratique du Congo (1) ont aussi été transférées à la MINUSCA. Par ailleurs, quelque 1 800 agents en tenue ont été déployés à la MINUSCA, notamment une unité de gardes marocains absorbée, une fois renforcée, comme bataillon d'infanterie, une compagnie du génie de l'Indonésie, le détachement précurseur d'une compagnie du génie du Pakistan, un hôpital de niveau II du Bangladesh, le détachement précurseur d'une compagnie de transmission du Bangladesh, une unité d'aviation du Sri Lanka et une unité de police constituée du Rwanda.

59. À la mi-novembre, quelque 7 451 militaires, soit environ 74 % des effectifs militaires autorisés de la MINUSCA (10 000 hommes), et 1 083 policiers, soit environ 60 % des effectifs de police autorisés (1 800 hommes), étaient déployés. Environ 40 % (177) des 440 officiers et observateurs militaires autorisés, et 25 % (99) des 400 policiers autorisés hors unités constituées étaient aussi déployés. Aucune promesse n'avait été reçue au titre de l'unité d'hélicoptères d'attaque demandée, et la mise à disposition d'une compagnie de forces spéciales et d'une compagnie de transmission n'avait pas été confirmée. La MINUSCA dispose des moyens aériens suivants : 3 hélicoptères MI-8, 1 petit avion et 3 hélicoptères militaires de transport.

60. À compter du 15 septembre, la MINUSCA a créé l'Équipe spéciale de Bangui, une équipe composée de militaires et de policiers placés de manière novatrice sous une structure de commandement unifiée relevant de la composante police pour garantir que la Mission réponde de manière cohérente aux incidents de sécurité qui pourraient survenir à Bangui. Après les violences qui ont déchiré Bangui au mois d'octobre, il a été décidé d'y renforcer temporairement les effectifs militaires en leur adjoignant jusqu'à trois bataillons d'infanterie, à l'appui des efforts déployés par l'Équipe spéciale.

61. La MINUSCA a poursuivi ses efforts pour fournir l'appui logistique nécessaire au déploiement des contingents militaires et de la composante police en divers points de sa zone d'opérations. Par ailleurs, les bureaux régionaux de Bouar et Bossangoa (secteur ouest), Kaga Bandoro et Bambari (secteur centre), et Bria (secteur est) sont opérationnels et les chefs de bureau sont entrés en fonctions. À la mi-novembre, le taux de vacances de postes dans le secteur civil avait été réduit à 25 % grâce aux efforts déployés pour attirer de nouvelles recrues et faire en sorte qu'elles puissent rapidement prendre leurs fonctions, avec un taux d'occupation des postes de 44 %. Par ailleurs, 82 % des hauts responsables ont pris leurs fonctions.

V. Aspects financiers

62. Par sa résolution 68/299, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager au titre de la MINUSCA des dépenses d'un montant maximum de 312 976 400 dollars pour la période du 10 avril au 31 décembre 2014, y compris le montant de 59 552 000 dollars approuvé antérieurement par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la période du 10 avril au 30 juin 2014.

63. Au 31 octobre 2014, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la Mission s'élevait à 53 341 900 dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à la même date s'élevait à 2 308 millions de dollars.

64. Au 31 août 2014, aucune somme n'était due aux États Membres qui fournissent les contingents de la MINUSCA. Pour la période se terminant au 31 août 2014, un remboursement d'un montant de 3,4 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux contingents a été effectué, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations

65. À peine un mois après le transfert de responsabilités de la MISCA à la MINUSCA, qui s'est opéré sans heurt, le regain de violence qui a secoué Bangui au mois d'octobre est venu tristement rappeler la volatilité de la situation en République centrafricaine. Je suis profondément préoccupé par le climat généralisé d'insécurité qui continue de régner dans l'ensemble du pays, à cause des cycles de violence continus entre les éléments armés de l'ex-Séléka et des antibalaka en particulier, mais aussi en leur sein, sur fond de divisions de plus en plus manifestes. Je suis également préoccupé par les graves violations des droits de l'homme commises en toute impunité par les éléments armés contre les civils. La MINUSCA,

tout comme la Force de l'Union européenne en République centrafricaine, l'opération Sangaris et la communauté humanitaire ont aussi été directement visés.

66. Le conflit continue d'avoir des conséquences humanitaires désastreuses sur des centaines de milliers de personnes. Près d'un million de Centrafricains sont toujours déplacés. Plus de 2 millions de personnes sont dans une situation désespérée et continuent d'avoir besoin d'une aide humanitaire. Les femmes et les enfants sont exposés à une violence et à des abus extrêmes, et des milliers d'enfants sont toujours associés à des groupes armés. La frontière de plus en plus floue entre les actes violents à visée criminelle et ceux à visée politique, dans un contexte caractérisé par l'absence ou la faiblesse de l'État, représente une menace constante pour les Centrafricains et mine les efforts déployés pour garantir le bon déroulement de la transition.

67. Pour permettre l'avènement d'une paix durable et améliorer les vies des Centrafricains, il est indispensable que la population s'approprie les initiatives prises à l'échelle nationale et il faut pouvoir compter sur une réelle volonté politique. J'engage fortement tous les signataires, notamment les autorités de transition, à réaffirmer leur attachement envers l'accord de cessation des hostilités signé le 23 juillet à Brazzaville et à prendre des mesures concrètes, avec l'appui de la communauté internationale, pour assurer la protection des civils et instaurer des conditions propices au retour des déplacés dans la sécurité et de leur plein gré.

68. Il est urgent d'engager un processus politique qui ouvre la voie au dialogue, qui prévoie des consultations à l'échelle nationale et locale ouvertes à tous pour permettre l'achèvement de la période de transition dans les délais. J'engage toutes les parties à renouveler leur engagement en faveur d'un processus politique mené selon le calendrier prévu et à prendre part activement à la réunion qui doit avoir lieu au mois de janvier 2015 dans le cadre du Forum de Bangui. Ce forum devrait permettre la conclusion d'un accord entre un large éventail d'acteurs à l'échelle nationale en ce qui concerne la reconstitution des forces armées nationales et la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés, et d'autres questions politiques de première importance, comme l'état de droit, la justice pénale et la justice en période de transition, la gouvernance, la décentralisation et l'avenir économique du pays. Il devrait aussi être l'occasion de façonner le processus de réconciliation à long terme dont le pays a si cruellement besoin. La tenue d'un processus préparatoire ouvert à tous et le succès de la réunion enverraient un message fort, celui que la population de la République centrafricaine est prête pour la paix et la stabilité. Mon Représentant spécial en République centrafricaine et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale sont toujours disposés à aider le médiateur international ou à prendre part aux autres efforts déployés à l'échelle régionale et internationale à l'appui du processus politique. Des ressources financières significatives seront par ailleurs nécessaires pour permettre l'application des accords conclus au Forum de Bangui, en particulier en ce qui concerne le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que pour asseoir le rétablissement de l'autorité de l'État et poser des jalons en vue des préparatifs des élections.

69. Il sera crucial pour le pays que les élections soient tenues dans les délais de sorte que le processus de transition puisse être achevé d'ici à août 2015. Mais le processus électoral s'annonce extrêmement délicat et exigera beaucoup d'efforts de la part des autorités de la République centrafricaine, ainsi que le soutien politique,

opérationnel et financier de la communauté internationale. Pour pouvoir instaurer un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières en si peu de temps, tous les acteurs concernés devront faire preuve d'une grande détermination. J'engage les autorités de transition et l'Autorité électorale nationale à parvenir à un consensus pour accélérer les préparatifs du référendum qu'il est prévu d'organiser sur la Constitution, ainsi que ceux des élections législatives et présidentielle, dans le cadre d'un processus transparent, ouvert et crédible. Il sera aussi vital que les autorités nationales facilitent un processus d'inscription électorale transparent qui garantisse la pleine participation des habitants retournant chez eux, ainsi que celle des Centrafricains qui restent déplacés dans le pays ou ailleurs dans la sous-région. J'appelle les partenaires internationaux à appuyer ce processus en temps voulu. En attendant, j'engage toutes les parties à faire passer l'intérêt national avant tout et à s'employer à ce que la transition en République centrafricaine soit gérée de manière inclusive et consensuelle.

70. Il est toujours impératif de mettre fin à l'impunité pour favoriser le retour de la sécurité et appuyer le processus politique. Il faut ainsi de toute urgence renforcer l'appareil judiciaire, notamment en ouvrant un tribunal pénal spécial national, en appuyant la cellule d'enquête spéciale et en mettant en place des institutions efficaces dans les domaines de la police et de la justice et dans le secteur carcéral dans le respect des normes nationales et internationales. J'engage les autorités de transition de la République centrafricaine, avec l'appui des forces internationales, à prendre toutes les mesures possibles pour garantir l'arrestation, la traduction en justice et la détention, dans des conditions de sûreté et de sécurité et dans le respect des droits de l'homme, de ceux qui se sont rendus coupables de crimes contre les civils, y compris de violations du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire. Je tiens aussi à rappeler que les individus et les entités qui menacent la paix, la stabilité et la sécurité sont sujets aux sanctions ciblées prévues par les résolutions 2127 (2013) et 2134 (2014) du Conseil de sécurité.

71. Le rétablissement de la sécurité doit aller de pair avec la reconstruction de l'État et le relèvement de l'économie. Pour s'attaquer aux racines du conflit en République centrafricaine, il faut que chacun assume ses responsabilités, y compris la communauté internationale, qui doit réaffirmer sa volonté d'aider les autorités du pays à mettre en œuvre les plans de relèvement rapide et à revitaliser l'économie. J'encourage les autorités de transition à instaurer un climat qui permette à la communauté internationale de continuer de leur apporter un soutien financier en 2015, et de redoubler d'efforts pour améliorer les capacités de la République centrafricaine et lui donner les moyens de mieux gérer les finances publiques et de faire appliquer le principe de responsabilité.

72. Pour pouvoir commencer à s'attaquer au relèvement économique du pays à long terme, il faut apporter une réponse aux besoins humanitaires urgents, qui restent immenses. Je tiens à rappeler la nécessité d'appuyer de manière soutenue les interventions humanitaires le moment voulu compte tenu de l'extrême vulnérabilité de la population, qui doit faire face à des conditions désastreuses.

73. Comme je l'ai souligné dans mon dernier rapport, il sera impossible de trouver une solution à la crise sévissant en République centrafricaine sans le maintien de l'engagement actif des pays voisins et de la région. Je me félicite de l'engagement continu dont font preuve la CEEAC, en particulier son président en exercice, le Président du Tchad, Idriss Déby Itno, et le médiateur international et Président du

Congo, Denis Sassou Nguesso, ainsi que les grands partenaires bilatéraux de la République centrafricaine à l'échelle régionale, notamment l'Angola, le Cameroun, le Congo et le Tchad. Je rends hommage à leurs efforts inlassables pour trouver des solutions à la crise. Je juge encourageante la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies à la suite du transfert de responsabilités de la MISCA à la MINUSCA.

74. On attend beaucoup de la MINUSCA alors qu'elle s'étoffe progressivement jusqu'à son effectif autorisé de 10 000 militaires et 1 800 policiers. Je ne saurais trop insister sur les défis logistiques et opérationnels énormes présentés par le déploiement et le maintien d'une grande opération de maintien de la paix multidimensionnelle dans un pays enclavé extrêmement pauvre en infrastructures. Je reste optimiste que, forte du soutien continu des pays qui fournissent des contingents, la MINUSCA atteindra son effectif autorisé et sa pleine capacité opérationnelle d'ici à la fin du mandat en cours. Les violences survenues au mois d'octobre à Bangui sont venues démontrer qu'il était urgent de déployer complètement sans plus tarder les effectifs militaires de la MINUSCA et ses effectifs de police, ainsi que d'accroître à titre temporaire la présence militaire à Bangui. Par ailleurs, et compte tenu de l'évolution de la situation depuis mon dernier rapport, il ne fait d'ores et déjà aucun doute que la MINUSCA devra pouvoir compter sur des effectifs plus importants que les 20 agents pénitentiaires actuellement autorisés pour être en mesure de s'acquitter de son mandat, y compris en ce qui concerne l'adoption de mesures temporaires d'urgence en application de la résolution 2149 (2014) du Conseil de sécurité. Étant donné le calendrier très serré prévu pour l'achèvement de la transition et les risques inhérents à la plupart des processus qui le sous-tendent, j'ai l'intention de m'adresser au Conseil de sécurité avant la fin du mandat en cours le 30 avril 2015, en faisant des recommandations sur les ajustements à apporter au concept de la Mission, y compris en ce qui concerne les effectifs militaires et de police, les niveaux de déploiement et les tâches confiées.

75. Je suis reconnaissant à mon Représentant spécial en République centrafricaine, le Chef de la MINUSCA, Babacar Gaye, des efforts inlassables qu'il accomplit. J'apprécie hautement le travail effectué par le personnel de la MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire dans un environnement dangereux et imprévisible et j'exprime mes sincères condoléances aux pays et familles des deux Casques bleus des Nations Unies qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions en République centrafricaine. Je remercie mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, de l'appui qu'il apporte aux efforts de médiation internationale. Je remercie également l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents à la MISCA, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, les pays donateurs et les organisations multilatérales et non gouvernementales des efforts soutenus qu'ils déploient à l'appui de la cause de la paix en République centrafricaine.